



Décision n° CODEP-DCN-2021-057311 du Président de l’Autorité de sûreté nucléaire du 16 décembre 2021 autorisant Électricité de France à modifier de manière notable les rapports de sûreté des réacteurs de la centrale nucléaire de Civaux (INB n° 158 et n° 159)

Le Président de l’Autorité de sûreté nucléaire,

Vu le code de l’environnement, notamment ses articles L. 593-15 et R. 593-55 à R. 593-58 ;

Vu le décret du 6 décembre 1993 autorisant la création par Electricité de France de deux tranches de la centrale nucléaire de Civaux dans le département de la Vienne ;

Vu l’arrêté du 7 février 2012 modifié fixant les règles générales relatives aux installations nucléaires de base ;

Vu la demande d’autorisation de modification transmise par le courrier d’EDF référencé D56621087971 du 28 septembre 2021 ;

Considérant que, par courrier du 28 septembre 2021 susvisé, EDF a déposé une demande d’autorisation de modification des rapports de sûreté des réacteurs n° 1 et n° 2 de la centrale nucléaire de Civaux ; que cette modification constitue une modification notable relevant du régime d’autorisation de l’Autorité de sûreté nucléaire régi par les articles R. 593-55 à R. 593-58 du code de l’environnement,

Décide :

Article 1^{er}

La société Électricité de France, ci-après dénommée « l’exploitant », est autorisée à modifier les rapports de sûreté des installations nucléaires de base n° 158 et n° 159 dans les conditions prévues par sa demande du 28 septembre 2021 susvisée.

Article 2

La présente décision peut être déférée devant le Conseil d’Etat par l’exploitant, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

Article 3

Le directeur général de l'Autorité de sûreté nucléaire est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera notifiée à l'exploitant et publiée au *Bulletin officiel* de l'Autorité de sûreté nucléaire.

Fait à Montrouge, le 16 décembre 2021.

Signée pour le Président de l'Autorité de sûreté nucléaire
et par délégation,
le directeur adjoint de la direction des centrales nucléaires

Philippe DUPUY